



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAPES

Question écrite n° 64357

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des professeurs de sciences économiques et sociales (SES). Ces inquiétudes portent tout d'abord sur la réduction du nombre de postes mis aux concours pour l'année 2001. Cette baisse de postes entraîne une pénurie d'enseignants titulaires en SES, et contraint au recrutement de personnels contractuels ou vacataires. Ces professeurs sollicitent donc l'octroi d'une liste complémentaire de dix postes pour le CAPES de sciences économiques et sociales. Par ailleurs, ces enseignants souhaiteraient également que cette discipline puisse être inscrite dans la culture commune en seconde, avec un accroissement du volume horaire. En conséquence, il lui demande ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à ouvrir aux concours s'appuie sur des prévisions des besoins de recrutement en nouveaux enseignants titulaires, prévisions qui prennent en compte un ensemble de facteurs : évolution de la démographie scolaire, réformes pédagogiques, départs définitifs des titulaires, résorption de l'emploi précaire. Elle doit tenir compte également de l'occupation des emplois de titulaires créés en loi de finances. En ce qui concerne l'emploi précaire, 37 000 postes ont été ouverts sur la période 2001-2005 pour les concours internes et la titularisation des maîtres auxiliaires et des professeurs contractuels par examen professionnel et concours réservés. S'agissant de la discipline « sciences économiques et sociales », le nombre de postes ouverts au CAPES externe s'élève à 50 pour la session 2000 et 55 pour la session 2001. Pour ces deux sessions, une liste complémentaire à hauteur de 10 a été établie. Ce niveau de recrutement doit permettre de faire face aux départs de titulaires et aux besoins nés de la réforme des lycées. En ce qui concerne l'emploi précaire, 24 professeurs contractuels ou maîtres auxiliaires en sciences économiques seront titularisés à l'issue du concours et de l'examen professionnel de la session 2001 contre 16 à la session 2000.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64357

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4189

Réponse publiée le : 24 septembre 2001, page 5451